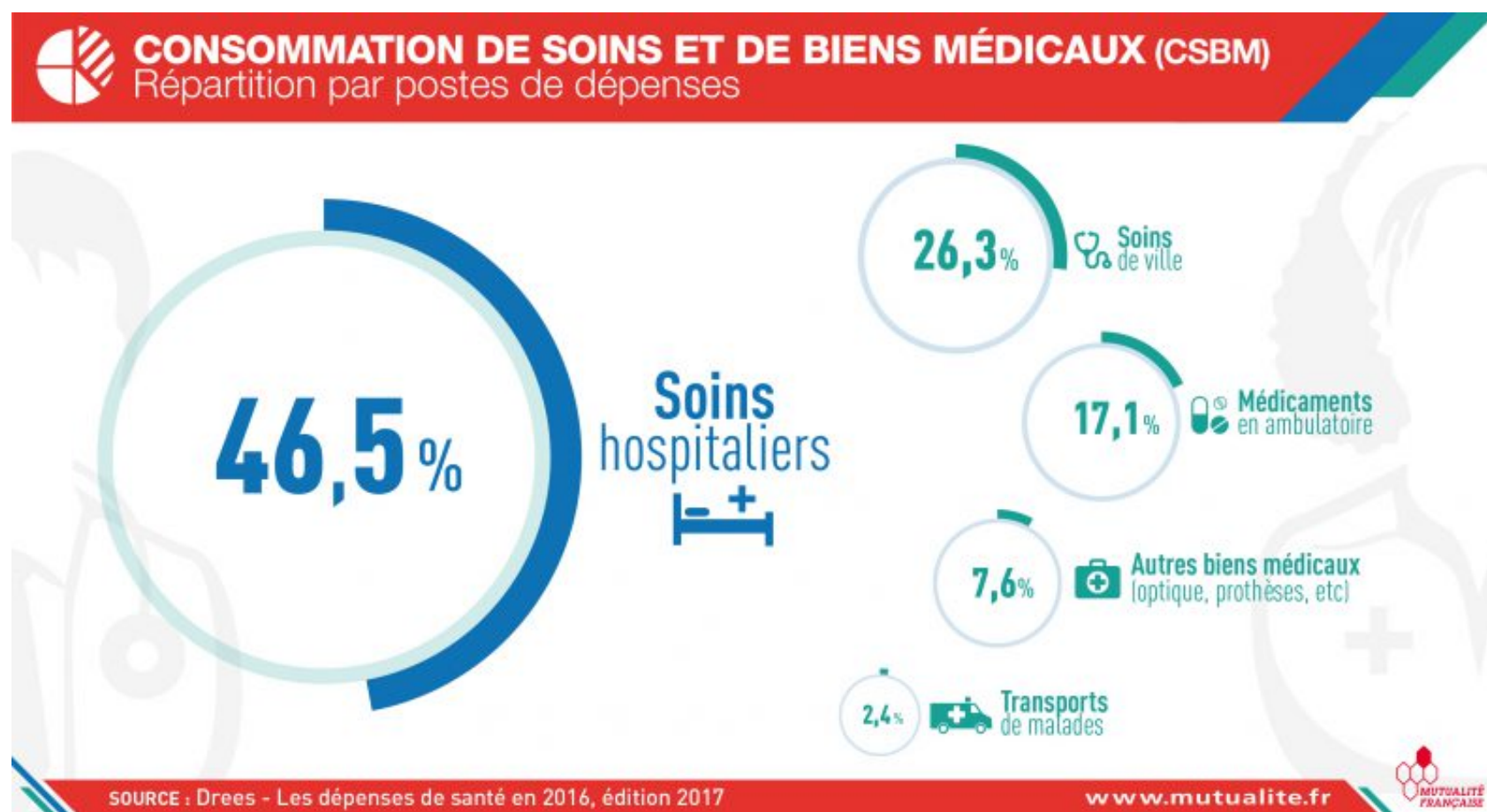


# Dépenses de santé : un reste à charge de 248 euros par personne



Les dépenses de santé liées à la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) ont atteint 198,5 milliards d'euros en 2016. Ce montant, qui représente 8,9% du produit intérieur brut (PIB), correspond à "une dépense moyenne de 2.975 euros par habitant", indique la direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Drees) dans son [rapport "Les dépenses de santé en 2016"](#). Ce document a été présenté, le 20 septembre 2017, à l'occasion de la commission des comptes de la santé.

## Des prestations en hausse de 1,5%

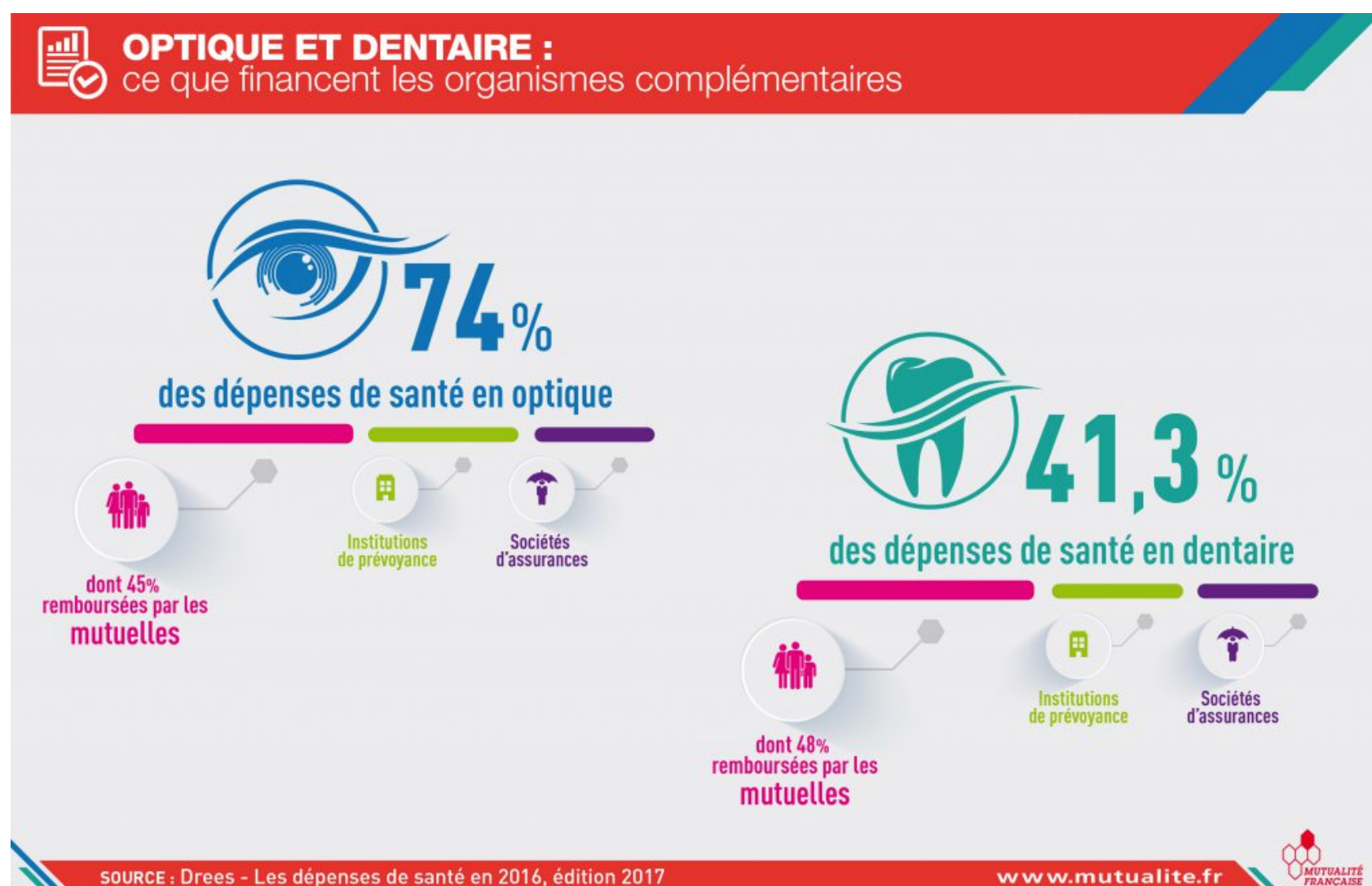
Fort heureusement, les patients n'ont pas à s'acquitter de telles sommes. Les dépenses restant à leur charge s'élèvent à "248 euros par habitant", ce qui équivaut à 8,3% de la facture totale, évalue la Drees. "Au sein de l'[Union européenne des Quinze](#), la France est le pays où le reste à charge est le plus limité", précise la Drees. Celui-ci diminue "pour la cinquième année consécutive".

En effet, les remboursements des frais de santé sont assurés par la Sécurité sociale, à hauteur de 77%, en hausse de 0,1 point par rapport à 2015. Les organismes complémentaires (OC), c'est-à-dire les mutuelles, les sociétés d'assurances et les institutions de prévoyance (IP), financent 13,3% des dépenses de santé.

Les prestations versées par ces organismes ont augmenté de 1,5% en 2016, un rythme de croissance moins élevé que celui de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) dont la progression est de 2,3%. "Cela s'explique en partie par la réforme des contrats responsables instaurée en 2015", rappelle la Drees.

## Disparités de prise en charge

Cependant, cette répartition globale de la prise en charge de dépenses de santé cache de fortes disparités. Par exemple, les complémentaires santé remboursent 74% des dépenses dans le domaine de l'optique et 41,3% des coûts de soins dentaires (voir infographie ci-dessous). A elles seules, les mutuelles financent près de la moitié des dépenses relatives à ces deux secteurs, soit respectivement 48% en dentaire et 45% en optique.



A noter que les dépenses classées "autres biens médicaux", qui incluent notamment l'optique, les prothèses et les orthèses, contribuent pour 3,6% à la croissance des dépenses en un an. Les soins dentaires progressent de 2,9%. L'évolution des dépenses de santé est également portée par les soins ambulatoires (+2,4%), avec une poussée notable des soins de ville (+3,3%) en raison de deux épisodes grippaux, des soins d'auxiliaires médicaux (4,4%), des analyses de laboratoires (+2,7%) ou encore des soins de médecins et de sages-femmes (+2,7%). Par ailleurs, les soins hospitaliers ont augmenté de 2,2%.

Enfin, la Drees note que les facteurs démographiques influent sur la hausse des dépenses. Ainsi, entre 2011 et 2015, plus de moitié de l'évolution des dépenses est due à "l'accroissement de la population pour un quart, et son vieillissement pour un autre quart". Autres causes avancées : les comportements des patients et des professionnels de santé, l'innovation ou les changements de réglementation.